

# Les Forces navales canadiennes et le droit de la mer

par Harriet Critchley

Les négociations menées à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer portent sur un large éventail de questions liées à la sécurité maritime, au sens large du terme. Plus de soixante articles de l'actuel document de travail, le Texte de négociation composite officiel, traitent de divers aspects relatifs au passage et aux manœuvres des navires dans la mer territoriale, aux détroits internationaux et à la zone économique exclusive. Bien que beaucoup de choses dépendent du contenu final de ces articles — en fait, même de la conclusion d'un accord — l'issue de cette Conférence pourrait avoir une incidence directe sur la mobilité stratégique, sur les opérations des forces maritimes et sur la gamme de tâches confiées aux forces de défense navales. Plutôt que d'analyser chacun de ces articles, nous nous arrêterons ici à l'effet des mesures que le Canada est déjà en train d'appliquer en ce qui concerne les Forces armées canadiennes. Les fonctions et capacités des forces navales actuelles de même que les composantes pertinentes de la politique étrangère et de défense seront mises en relief par la même occasion.

Les limites territoriales du Canada sont marquées par ses frontières avec deux États, les États-Unis et le Danemark (Groenland), et par trois océans: l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Étant donné ces longues frontières océaniques, le Canada est un État côtier pour lequel les questions de la revendication de la juridiction et des droits de police sur les eaux côtières revêtent un intérêt primordial. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'État côtier tend à favoriser une attitude restrictive à l'égard de l'utilisation internationale de la mer et des fonds marins. Cependant, en sa qualité d'État commerçant et de partenaire d'une alliance océanique, le Canada constitue simultanément une puissance maritime régionale. Les puissances maritimes de stature internationale représentées à la Conférence ont intérêt à ce que l'utilisation internationale des océans soit la plus libre possible ou, en d'autres termes, la moins restreinte possible. À titre de puissance maritime régionale, ces visées préoccupent moins le Canada qu'une puissance internationale comme les États-Unis. La contradiction entre les intérêts de

l'État côtier et ceux de la puissance maritime internationale est évidente, mais le Canada, par la position qu'il adopte à la Conférence, semble parvenir à établir un équilibre entre les deux.

La plupart des activités liées à la sécurité maritime sont exercées par les forces aériennes et navales canadiennes et se rangent dans deux grandes catégories: défense nationale et, ce que nous appellerons réglementation civile. Nos arrangements de défense collective avec les États-Unis et l'OTAN définissent les tâches de défense nationale; celles de réglementation civile sont fonction des besoins nationaux. Les combinaisons d'intérêts dont participent ces deux catégories de tâches s'apparentent au clivage entre les intérêts de l'État maritime et ceux de l'État côtier à la Conférence: l'un insiste sur la liberté d'utilisation internationale des océans tandis que l'autre lui pose des restrictions. Les avantages et les problèmes associés au double aspect de la sécurité maritime ressortent clairement lorsque nous examinons séparément les activités pertinentes menées sur nos trois frontières océaniques et que nous nous concentrons sur les tâches dévolues aux Forces armées canadiennes sur chaque front. Ces conclusions nous amèneront aux incidences politiques de nos intérêts en matière de sécurité maritime.

## Le front Atlantique

Les tâches de défense nationale exécutées par les forces navales canadiennes dans l'océan Atlantique font partie intégrante de la stratégie de l'OTAN. La première consiste à contribuer à la défense de la force de dissuasion stratégique nucléaire terrestre des États-Unis. La menace qui pèse sur cette dernière provient de l'important déploie-

---

*Mme Critchley est membre de l'Institut des relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique où elle écrit actuellement un livre sur l'Arctique et la politique canadienne en matière de sécurité, ainsi qu'un ouvrage plus court sur l'évolution de l'importance stratégique de toute la région de l'Arctique. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.*